



## Demande de Visa de transit aéroportuaire

**Le Visa de transit aéroportuaire ne peut être demandé que par des citoyens étrangers qui résident de façon permanente au Brésil et qui possèdent le document RNM en cours de validité (Registro Nacional Migratório – permis de résidence au Brésil – émis par la Police Fédérale Brésilienne).**

La prise des données biométriques (impressions digitales et photographie) des requérants pour un Visa de transit aéroportuaire est obligatoire. Les requérants doivent donc se présenter personnellement dans la représentation compétente.

Merci de vérifier les conditions de comparution auprès du Consulat Général compétent pour la juridiction de votre lieu de résidence.

### IMPORTANT :

Si le requérant projette de visiter un pays pour lequel un Visa est obligatoire après son transit aéroportuaire en Suisse, ce dernier devra être porteur du Visa de ce pays dans son passeport avant même de solliciter un Visa aéroportuaire auprès de la représentation suisse compétente.

Assurez-vous d'avoir la documentation complète et les montants exacts le jour de l'entretien.

**Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

### Documentation exigée:

	<b>DOCUMENTATION VISA TRANSIT AEROPORTUAIRE</b>	✓
	<b>1 exemplaire du Formulaire de Demande de Visa</b> de Séjour de courte durée ( <b>visa National C</b> ) <b>dûment rempli</b> , daté et signé par le requérant (En cas de demande pour un mineur de moins de 18 an, un des parents devra signer le formulaire) .	
	<b>2 photographies en couleurs</b> , récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc /neutre, préf. <b>3 cm x 4 cm</b> .	
	<b>1 copie simple</b> des pages d'identification du <b>passeport du requérant</b> (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du passeport).	
	<b>Passeport original</b> valable pour au moins trois mois après la date prévue de sortie de l'espace Schengen, délivré depuis moins de 10 ans et avec au moins 2 pages blanches en séquence.	
	<b>Original du passeport antérieur</b>	
	<b>Original et copie du permis de résidence en cours de validité (RNM – Registro Nacional Migratório)</b>	
	<b>Billet d'avion aller-retour (avant que le Visa ne soit émis, l'e-ticket devra être présenté au Consulat)</b>	
	<b>Justificatif de revenus</b> (extraits de comptes bancaires et certificats de salaire des trois derniers mois émis par l'employeur, copie de la déclaration d'impôts au Brésil (Imposto de Renda)	
	<b>Lettre originale et récente émise par l'employeur du requérant au Brésil</b> sur papier timbré de l'entreprise, confirmant la <b>date d'embauche et la fonction du requérant et prouvant les liens professionnels au Brésil</b>	
	<b>Paiement de la taxe du visa (RJ- carte crédit/débit ou en espèces / SP- seulement carte débit ou en espèces) – montant disponible sur :</b> <a href="https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/fr/home/visa/entree-ch/transit/emoluments-transit.html">https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/fr/home/visa/entree-ch/transit/emoluments-transit.html</a> (la demande de visa pour époux/épouse d'un citoyen CH ou EU/EFTA est exempté de cette taxe. Dans ce cas, veuillez présenter la copie de la page d'identification du passeport de ce citoyen et copie certifiée et apostillée des extraits d'acte de mariage prouvant ce lien familial).	

### **Nota bene :**

Le délai de traitement de la demande de Visa de transit aéroportuaire est d'au minimum 10 jours ouvrables après le début de la demande (avec documentation complète) et la prise des données biométriques.

Les taxes payées ne seront pas remboursées, même en cas de désistement ou de refus du visa.

## **Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro**

Rua Cândido Mendes 157  
11° andar  
20241-220 Rio de Janeiro / RJ  
Brésil  
Téléphone : +55 21 3806 2100  
Consulat : [riodejaneiro@eda.admin.ch](mailto:riodejaneiro@eda.admin.ch)  
Service des visas : [riodejaneiro.visa@eda.admin.ch](mailto:riodejaneiro.visa@eda.admin.ch)

### **Compétent pour les États de :**

Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO)

Les Consulats Honoraires de Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

## **Consulat Général de Suisse à São Paulo**

Av. Paulista 1754, 4° andar  
Edifício Grande Avenida  
01310-920 São Paulo / SP  
Brésil  
Téléphone : +55 11 33 72 82 00  
Consulat : [saopaulo@eda.admin.ch](mailto:saopaulo@eda.admin.ch)  
Service des visas : [saopaulo.visa@eda.admin.ch](mailto:saopaulo.visa@eda.admin.ch)

### **Compétent pour les États de :**

Mato Grosso (MT), Mato Grosso do SUL (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.